



**Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général  
pour la région des Grands Lacs**

---

**Le Programme de mobilisation des femmes aux fins de l'application de l'Accord-cadre  
pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo  
et la région**

**Rapport d'activité annuel  
octobre 2016 – octobre 2017**

**Introduction**

Le Programme de mobilisation des femmes aux fins de l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération est, pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (« le Bureau »), un outil stratégique clef pour promouvoir la question des femmes, de la paix et de la sécurité dans la région des Grands Lacs. Il a été lancé en janvier 2014 par le Bureau et fait fond sur l'élan déjà imprimé par les associations féminines et les mouvements de défense des femmes revendiquant la justice, la paix et la sécurité pour tous les citoyens de la région des Grands Lacs. Son objectif est d'aider les organisations de femmes à activement contribuer à la mise en œuvre de l'Accord-cadre en les aidant à renforcer leur action collective, en accordant des subventions aux projets pertinents et en permettant aux femmes de jouer un rôle actif et continu dans le processus de paix global.

Depuis sa création, le Programme de mobilisation des femmes a contribué à l'établissement d'un réseau avec les gouvernements de la région, les organisations régionales et les organisations de la société civile, l'ONU et les pays donateurs, dans le but d'assurer la réalisation des objectifs concernant les femmes, la paix et la sécurité. Il a également généré des résultats positifs au niveau local, grâce au processus d'octroi de subventions établi avec le Fonds mondial pour les femmes. Bien que le Programme ait déjà procuré des avantages considérables à son public cible et donné au Bureau la possibilité de mobiliser d'autres parties prenantes, l'Envoyé spécial a l'intention d'accroître son impact stratégique en insistant davantage sur l'action politique, comme suggéré dans le communiqué final de la huitième Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, qui s'est tenue à Brazzaville le 19 octobre 2017.

Le présent rapport fait le point sur les initiatives lancées dans le cadre du Programme pendant l'année écoulée et fournit des recommandations sur la voie à suivre pour faire progresser les volets concernés du Programme de mobilisation, dont les suivants : **i) Plaidoyer** : suivi de l'Accord-cadre et plaidoyer en faveur de celui-ci, et plans d'action régionaux et nationaux au titre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité ; **ii) Prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes** : lutte contre la violence à l'égard des femmes et appui aux femmes victimes de violence ; **iii) Autonomisation économique** : moyens de subsistance des femmes et évolution en la matière.

## 1. Plaidoyer politique

Suivi de l'Accord-cadre et plaidoyer en faveur de celui-ci, et plans d'action régionaux et nationaux au titre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU

Bien que la Déclaration de Goma et les recommandations pertinentes<sup>1</sup> aient été approuvées, la mise en place d'une stratégie commune visant à appuyer la question des femmes, de la paix et de la sécurité dans la région reste problématique. De même, l'élaboration d'un plan d'action régional à l'appui de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, à laquelle les États membres ont souscrit s'agissant de la participation des hommes et des femmes à la prévention des conflits, au règlement des conflits et à la médiation, n'est pas encore entièrement achevée. Les femmes dans la région des Grands Lacs, notamment au Burundi, en RDC, en République centrafricaine et au Soudan du Sud, continuent de se heurter à de graves difficultés dans leurs efforts pour participer au dialogue et autres processus politiques. Des informations supplémentaires figurent à l'Annexe A.

En octobre 2016, le Bureau a effectué une mission d'enquête en RDC et au Rwanda, dans le but d'analyser la situation et d'évaluer les besoins sur le plan de la réalisation des objectifs relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité dans les deux pays. Les résultats de cette mission ont montré qu'il était nécessaire d'insister davantage sur la mise en application de la résolution 1325 (2000) concernant la participation politique des femmes dans la région, et ont conduit à l'élaboration de la nouvelle stratégie pour la mise en œuvre du Programme.

En novembre 2016, le Bureau a aidé un groupe de femmes du Nord-Kivu (RDC) à élaborer une stratégie visant à renforcer leur participation dans la sphère politique nationale, s'agissant en particulier du dialogue politique et des élections. Un document stratégique d'orientation a été mis au point concernant l'action des femmes, qui portait notamment sur la collaboration avec les intervenants politiques et juridiques chargés de promouvoir la participation des femmes à la vie politique.

En novembre 2016, le Bureau a fourni un appui technique et financier à la réunion stratégique du Forum régional des femmes, tenue à Khartoum. Les participants à la réunion ont adopté un plan d'opérations sur trois ans et créé un budget pour l'établissement du secrétariat du Forum à Kigali. La prochaine étape cruciale pour le Forum, dans le cadre de ses travaux pour promouvoir les femmes dans la région, est la mise en place effective de son secrétariat, rendue possible par la signature de l'Accord entre la CIRGL et le Gouvernement rwandais, lequel a proposé d'accueillir le Forum pour une période de 5 ans. L'une des principales difficultés signalées tient à la nécessité d'accroître les ressources financières pour soutenir les opérations et le programme d'activités du Forum.

Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir et appuyer la défense de la femme, l'Envoyé spécial du Secrétaire général a organisé à Goma (RDC), du 28 janvier au 2 février 2017, les Journées portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité. La réunion a été l'occasion pour 30 femmes chefs de file ou porte-paroles des droits des femmes dans la région de renforcer leurs capacités d'encadrement grâce à une formation de deux jours sur le leadership et la politique, qui leur a permis de partager leurs expériences en matière de participation effective aux processus politiques et aux processus de paix, et d'évaluer la mise en application dans leurs pays respectifs du volet de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité concernant la participation des femmes à la vie politique. L'atelier a été suivi d'un dialogue de haut niveau, le 2 février 2017, auquel ont participé tant l'Envoyé spécial du Secrétaire général

---

<sup>1</sup> Que les États membres signataires fournissent un appui financier et technique au Forum régional des femmes, ainsi qu'à la mise en œuvre de son plan stratégique pour 2017-2018, et veillent à ce que les femmes participent aux réunions du CAT et du Mécanisme régional de suivi ; que les ministres ainsi que les organisations régionales et internationales mobilisent et allouent davantage de ressources techniques et financières pour renforcer les capacités techniques des femmes et ainsi faciliter leur participation effective au processus politique et au processus de paix ; et que l'UA, la CIRGL, la SADC et les pays membres appliquent les politiques régionales et continentales (Protocole de Maputo, politique de l'UA pour l'égalité des sexes) visant à assurer la pleine et entière participation des femmes aux processus de médiation, de négociation et de gestion des conflits, en mettant en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des politiques.

que le Représentant spécial du Secrétaire général pour la RDC, ainsi que des représentants de la CIRGL et de l'UA, et les ministres responsables de portefeuilles importants dans le domaine de l'égalité hommes-femmes en RDC, au Burundi, en Ouganda, au Rwanda et au Soudan du Sud.

Pour donner suite aux recommandations des Journées portes ouvertes, un représentant du Forum régional des femmes de la CIRGL a assisté à la seizième réunion du CAT, tenue à Nairobi en février 2017. De même, du 7 au 10 septembre 2017, deux représentants du Forum de la CIRGL, accompagnés de membres du CAT, se sont rendus dans l'est de la RDC pour dialoguer avec les autorités locales et ont effectué, en compagnie des membres du CAT, une visite sur le terrain à Kisangani, Kanyabayonga et Walungu pour rencontrer les dirigeants des ex-combattants des FDLR dans les zones de cantonnement. À la suite de cette visite, le CAT a recommandé aux chefs d'État, lors de la huitième réunion du Mécanisme, de prendre des mesures décisives pour accélérer le rapatriement des combattants désarmés et des personnes à leur charge dans les plus brefs délais possibles, et de s'occuper en priorité de la situation des femmes et des enfants dans les camps de transit des FDLR dans l'est de la RDC. Il convient de signaler que les conditions dans lesquelles vivent les femmes et les enfants ont été jugées particulièrement préoccupantes, du fait de la surpopulation et du manque d'infrastructures scolaires.

Les chefs d'État, dans leurs délibérations conjointes, ont encouragé le Bureau à organiser, en consultation avec le secrétariat de la CIRGL, la SADC et l'UA, des réunions régulières pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration du Programme de mobilisation des femmes aux fins de l'application de l'Accord-cadre.

## **2. Prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes**

En avril 2017, le Bureau a entrepris d'assister le Secrétaire exécutif de la CIRGL dans la mise au point d'un Plan d'action régional concernant l'application de la résolution 1325 (2000). Le Plan en question est un projet entrepris conjointement par la CIRGL et le Centre régional Levy Mwanawasa pour la démocratie et la bonne gouvernance, avec l'appui technique et financier du Bureau. Il servira de cadre général à l'échelle régionale et aidera les États membres à accélérer la mise en œuvre de leurs Plans d'action nationaux.

## **3. Autonomisation économique : moyens de subsistance des femmes et évolution en la matière**

S'agissant de la répartition des subventions pour la période considérée, l'attention s'est centrée sur la RDC et le Burundi, où plus de 100 000 dollars des États-Unis ont été alloués à des projets pour la consolidation de la paix, la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, la transformation des normes sociales, le suivi de l'application de la résolution 1325 (2000) et la médiation des conflits. Les différents projets bénéficiant d'un appui seront examinés dans le cadre d'une mission d'évaluation conjointe menée sur le terrain dans l'est de la RDC. Actuellement, le Bureau, ONU-Femmes et le Fonds mondial pour les femmes participent à la sélection de 3-4 nouveaux bénéficiaires, le but étant d'appuyer des organisations féminines communautaires n'ayant précédemment bénéficié d'aucun financement en RDC et au Burundi, et de verser jusqu'à 70 000 dollars des États-Unis sous forme de petites subventions d'ici à la fin de 2018.

Au total, les financements acheminés par l'intermédiaire du Bureau ont permis d'accorder 40 subventions, dont certaines ont été complétées par des contributions recueillies par le Fonds mondial pour les femmes. Cinq subventions ont été octroyées en 2016 grâce au deuxième versement de fonds effectué par le Gouvernement irlandais via le Bureau, et deux en 2017 à partir des fonds coordonnés par le Bureau. Depuis 2016, certaines des subventions octroyées sur à partir des fonds reçus par le Bureau sont complétées par d'autres fonds collectés pour le Programme par le Fonds mondial pour les femmes.

## **Recommandations et activités pour aller de l'avant**

### **1. Structures de gouvernance proposées pour appuyer les femmes, la paix et la sécurité**

Dans le cadre de l'examen marquant le cinquième anniversaire de l'Accord-cadre, réorienter les travaux du Conseil consultatif reconfiguré. Pour ce faire, il faudrait nécessairement examiner le rôle du Conseil et les stratégies utilisées à ce jour pour encourager les femmes, la paix et la sécurité, et notamment comprendre leur impact, et assurer une meilleure mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et de la Déclaration de Goma. Une réunion en présentiel du Conseil consultatif se tiendrait les 22-23 février à Nairobi, précédée d'une réunion technique le 21 février.

Le Conseil consultatif élargi, composé de membres de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et de certains membres du réseau de leadership des femmes africaines, aidera à concentrer les efforts sur les questions d'orientation générale et de stratégie commune et, ainsi, à faire progresser le volet politique relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité.

Mettre en œuvre le Forum régional pour la promotion de la femme, en créant un Comité directeur régional chargé de coordonner la mise en application du Plan d'action régional, conformément à la résolution 1325 (2000) : le Comité directeur régional serait composé de membres de diverses institutions, dont les ministres chargés de la problématique hommes-femmes dans les pays signataires, de membres du Parlement, d'organisations de femmes, d'organisations régionales (garants de l'Accord-cadre), d'organismes des Nations Unies (ONU-Femmes, PNUD) et d'une sélection d'experts. Il aurait pour tâche de renforcer le leadership s'agissant du projet de mise en œuvre du Plan d'action régional et d'assurer la liaison avec les institutions nationales et les organisations régionales, aux fins de coordination des activités, ainsi qu'avec le CAT et le Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre. Des efforts plus importants sont nécessaires pour garantir l'inclusion prônée par la résolution 1325 (2000) et d'autres instruments régionaux.

### **2. Sensibilisation accrue à la question des femmes dans la région**

Lancer une étude régionale de l'autonomisation des femmes faisant intervenir le Forum des femmes de la CIRGL, le Programme de mobilisation des femmes et les instruments, notamment la résolution 1325 et la Déclaration de Goma, en coordination avec l'UA et ONU-Femmes, destinée à être examinée dans le cadre du Conseil consultatif, puis soumise aux ministres et au Mécanisme régional de suivi.

Appuyer : les stratégies faisant participer les femmes aux processus de paix dans la région ; les initiatives pour des missions conjointes et un bon profilage; les premières dames et le rôle qu'elles peuvent jouer dans la promotion de la femme, de la paix et de la sécurité.

Organiser une mission conjointe de solidarité des membres du Conseil consultatif au Burundi, en République centrafricaine, en RDC et au Soudan du Sud. Date à discuter et à convenir lors de la neuvième réunion du Conseil consultatif.

Exiger sans relâche l'application du principe de responsabilité en cas de violence sexuelle et sexiste dans la région des Grands Lacs, utiliser des données fondées sur des éléments factuels, et appeler les États membres à accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Kampala pour mettre fin à l'impunité en matière de violence sexuelle et sexiste dans la région.

Appuyer les missions de solidarité effectuées dans les zones névralgiques par le Forum et des personnalités féminines éminentes de la région dans le but de rencontrer les chefs de gouvernement, de sensibiliser le public à l'impact des conflits sur les femmes, et de négocier la participation effective de ces dernières à tous les processus de consolidation de la paix.

Encourager les institutions nationales déléguées à renforcer leur rôle dans la mise en œuvre de la Déclaration de Goma.

Inclure l'égalité des sexes et les droits des femmes dans toutes les déclarations politiques sur la paix et la sécurité dans la région.

Les garants, dont l'ONU, l'UA, la CIRGL et la SADC, mèneront des activités conjointes de sensibilisation aux problématiques féminines et continueront d'envoyer des messages forts aux parties prenantes qui s'intéressent à la promotion des questions féminines. Il s'agira notamment de se rendre dans les camps de réfugiés, dans le cadre d'une visite consacrée spécifiquement à l'examen des questions relatives aux femmes, à la paix et la sécurité, et d'organiser des réunions spéciales avec les femmes sur le terrain afin d'obtenir une meilleure connaissance de la situation des femmes et des enfants dans les camps de l'est de la RDC et d'évaluer leurs possibilités de réintégration. Cette activité fait suite à la visite du Comité d'appui technique de l'Accord-cadre dans l'est de la RDC, en septembre 2017, dans le cadre des efforts déployés pour remédier à la situation des ex-combattants et des personnes à leur charge.

### **3. Appui financier**

Mobiliser des ressources pour répondre aux besoins des femmes touchées par les conflits, via le Programme de mobilisation des femmes et la collecte conjointe de fonds avec d'autres organismes pour répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables, en particulier dans les zones de conflit ouvert et les camps de personnes déplacées à long terme, et mettre en particulier l'accent sur le renforcement de la résilience des communautés concernées.

Évaluer et appuyer l'activation effective du secrétariat du Forum régional des femmes de la CIRGL. Consacrer un poste budgétaire national annuel au fonctionnement des travaux et du programme d'activités du secrétariat. Aider le Forum à recenser les priorités régionales dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité, et définir une stratégie de sensibilisation ainsi que des messages clefs pour informer l'opinion sur ces questions.

Appuyer la CIRGL dans l'élaboration et l'exécution du Plan d'action régional pour la mise en œuvre de la résolution 1325, qui éclairera les débats lors de la réunion des ministres chargés de l'égalité entre les sexes à Brazzaville en 2018.